

Pour un été complètement **FOU**, viens travailler avec **NOUS!**

PRÉPOSÉ(E) À L'ENTRETIEN DES PARCS ET ESPACES VERTS

La Ville de Témiscouata-sur-le-Lac est à la recherche d'une personne débrouillarde, autonome et minutieuse pour occuper le poste de préposé(e) à l'entretien des parcs et espaces verts. Sous la supervision des Travaux publics et en collaboration l'équipe du Service des loisirs et de la culture, tu auras à t'assurer de la propreté de la ville et de l'entretien général des infrastructures et des espaces verts. Tu exécuteras aussi différentes tâches liées aux festivals et événements organisés par les organismes de la Ville.

Tu aimes avoir des tâches variées et le travail physique? Tu aimes travailler à l'extérieur? Tu as à cœur de contribuer à un environnement de qualité pour ta communauté?

C'est sûrement toi qu'on cherche!

Voici ce qu'on t'offre :

- Entre 35 et 40 heures/semaine;
- Un salaire concurrentiel, selon la politique de rémunération en vigueur ;
- Vêtements et équipements de travail fournis;
- Un rabais sur une inscription à une activité physique de ton choix;
- Une soirée de reconnaissance à la fin de l'été;
- Et surtout, une équipe de travail agréable et dynamique!

Ce poste t'intéresse?

Envoie-nous ton CV et une lettre de présentation pour chacun des postes qui t'intéressent avant **le vendredi 10 avril 2020 à 16 h 30** à Samie Fortin, technicienne en loisir.

En personne : 861, rue commerciale Nord, Témiscouata-sur-le-Lac

Par courriel : sfortin@temiscouatasurlac.ca

Important!

Il est obligatoire de joindre ton curriculum vitae à ton dossier de candidature (même si tu as déjà travaillé à la Ville) en précisant pour quel emploi tu postules. Toute candidature reçue sans curriculum vitae et/ou après la date limite sera rejetée automatiquement. Les entrevues auront lieu entre le 16 et le 19 avril 2020, selon les départements. Aucune autre date ne sera fixée pour passer les entrevues et les candidats devront obligatoirement se rendre sur place (aucune entrevue par webcaméra). Il est de la responsabilité de l'étudiant de se rendre disponible lors de ces journées, sinon nous ne pourrons retenir sa candidature. Pour avoir accès à un emploi d'été, l'étudiant doit obligatoirement avoir fréquenté une institution scolaire dans l'année.

On a hâte de te rencontrer!